

**CABINET VETERINAIRE SAMATHA**  
**Dr Anouk CHARRIERE**  
**646, route d'Orléans**  
**45640 Sandillon**  
**tél. : 02.38.45.87.90**  
**email : cabinet.veterinaire.samatha@gmail.com**

## **La vaccination du chat**



**Le but de la vaccination est d'éviter l'apparition de maladies infectieuses chez l'animal vacciné. Voir la fiche « Les maladies du chat ».**

**Les vaccins ne peuvent se faire que sur un animal en bonne santé. Il est recommandé de vermifuger votre animal quinze jours avant la vaccination en cas de suspicions de parasitose importante.**

**Lors de la visite vaccinale, votre vétérinaire fera un bilan de santé annuel. C'est l'occasion de contrôler les yeux, les oreilles, la peau et la cavité buccale de votre compagnon. De plus une auscultation du cœur et du thorax ainsi qu'une palpation abdominale permettront de détecter une éventuelle pathologie (insuffisance cardiaque, masse abdominale...).**

**Si votre animal n'a jamais été vacciné (ou si cela fait longtemps qu'il ne l'a plus été), deux injections à un mois d'intervalle seront nécessaire afin de mettre en place la mémoire immunitaire de l'organisme. Par la suite, un rappel annuel sera indispensable pour entretenir cette mémoire immunitaire.**

Lors de la primo-vaccination, la deuxième injection doit avoir lieu après la 12ème semaine. Sinon la vaccination risque de ne pas être efficace en raison de l'interférence avec les anticorps de la mère. Si la deuxième vaccination doit être faite avant les deux premiers de vie de votre compagnon à quatre pattes (par exemple s'il a été vacciné avant la huitième semaine ce qui peut être le cas pour des animaux provenant d'élevage), il faudra faire une troisième injection.

**Le vaccin contre la rage ne peut pas être fait avant l'âge de trois mois.**

## CALENDRIER DE VACCINATION DU CHAT

VALENCE	primo-vaccination		rappel
	1ère injection	2ème injection	
Typhus Coryza Leucose	8ème sem.	12ème sem.	annuel
Rage	3 mois	Pas nécessaire	annuel